

LIVRET D'ACCUEIL



Votre tutrice :

Laurence PERCHERON

11 rue du pied sec

72000 LE MANS

02.43.50.07.94

06.46.38.07.78

Fax : 02.43.50.07.81

l.percheron@geiq3m.com

A compétences égales le handicap n'est pas un frein.

Le GEIQ 3M est un groupement d'employeurs multisectoriel

GEIQ 3M est un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification des demandeurs d'emploi (et plus spécifiquement travailleurs handicapés, RSA, DELD, ASS)

Ce groupement a une vraie dynamique d'insertion pour les personnes en difficultés dans le retour à l'emploi en Sarthe.



VOTRE ARRIVEE DANS L'ENTREPRISE

- ✓ A votre arrivée dans l'entreprise vous devez :
 - Le GEIQ 3M sera votre employeur et vous serez mis à la disposition de l'entreprise utilisatrice.
 - Une visite médicale d'embauche obligatoire (un jour et une heure seront fixés). Cette visite est obligatoire et détermine votre aptitude à la tenue de votre poste de travail.
 - Votre salaire sera versé sur votre compte avant le 10 de chaque mois.

LES HORAIRES

- ✓ Vos horaires vous seront assignés et vous devez les respecter. Votre devoir est d'être ponctuel car vous êtes notre représentant auprès des entreprises.
- ✓ Une feuille d'heures est à renvoyer le 1^{er} du mois suivant visée par votre tuteur ou votre responsable de formation. (annexe n°1)

LES ABSENCES

- ✓ En cas d'absence imprévisible téléphonez, ou faites téléphoner à vos deux tuteurs :
1^{er} : tuteur de l'entreprise utilisatrice ou l'organisme de formation
2^{ème} : tuteur GEIQ 3M
- ✓ Si c'est une maladie, faites-nous parvenir dans les 48 heures, le certificat médical et toutes les prolongations d'arrêt de travail éventuelles.
- ✓ En cas d'absence prévisible obtenez l'accord préalable de votre responsable ou tuteur, plusieurs jours à l'avance de manière à ce qu'il puisse organiser votre absence.

LES CONGES PAYES

- ✓ Ils représentent 2.5 jours ouvrables par mois de travail, soit un total de 30 jours ouvrables au maximum.
 - Tous les jours sauf dimanche, jours fériés et jours chômés dans l'entreprise. Les congés sont à prendre en fonction de l'entreprise dans laquelle vous faite votre formation et en fonction de leur planning et des leur exigence. (annexe n°2)

LA CONVENTION COLLECTIVE

- ✓ Vous êtes soumis à la convention collective de l'entreprise dans laquelle vous êtes en formation. *Cette dernière est disponible, pour consultation, au siège de l'association.*



Vos relations avec notre client - votre employeur :

VOS DEVOIRS

- ❖ Représenter positivement l'entreprise
- ❖ Avoir une tenue impeccable et irréprochable
- ❖ Être ponctuel
- ❖ Agir en toute sécurité, en appliquant les règles de l'entreprise qui vous emploie.
- ❖ Informer l'association en cas de situation périlleuse
- ❖ Informer sur les changements de situation personnels (adresse, tél....)



VOTRE FORMATION

- ❖ Votre formation sera assurée à votre arrivée par votre responsable ou votre tuteur qui vous montrera les fonctions de votre poste, les consignes de travail et de sécurité.
- ❖ Il vous fournira le matériel nécessaire

Votre engagement avec GEIQ 3M

Le fonctionnement de la structure

GEIQ 3M est l'employeur du salarié, il assure la gestion de l'ensemble des tâches administratives et reste pour les entreprises adhérentes l'unique interface de tous les acteurs de l'insertion.

Vos comportements Professionnels

Ponctualité	Respecter les horaires et la durée du travail
Assiduité	Etre appliqué (e) et persévérant (e)
Présentation	Me présenter dans une tenue vestimentaire compatible avec l'environnement professionnel
Adaptation	M'intégrer à l'équipe
Relationnel	Etablir des relations professionnelles avec l'environnement de travail (clients, partenaires,...)
Communication	Rendre compte de mon travail
Motivation	Faire preuve de motivation dans les situations de travail
Initiative	Prendre des décisions pour réaliser des tâches
Autonomie	Réaliser des tâches de manière autonome
Maitrise de soi	Faire preuve de maîtrise et de calme en toute situation
Organisation	Agir de façon organisée et méthodique
Respect des règles et consignes	Respecter les règles et consignes de travail
Esprit de sécurité	Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
Respect du matériel	Respecter le matériel et l'environnement technique
Qualité du travail	Respecter les critères qualité de l'entreprise
Citoyenneté	Organiser son activité en anticipant les risques et les conséquences générés sur l'environnement